Délibération n° 2023.002

Séance du 24/01/2023 N° ordre : 02



Nombre de membres

- En exercice : 9 - Présents : 8 - Excusés : 1 - Votants : 9

dont 1 pouvoir

VOTE : délibération adoptée avec

 POUR
 9
 voix

 CONTRE
 0
 voix

 ABSTENTION
 0
 voix

OBJET:

DEMANDES CHEQUES-TAXI

Certifiée exécutoire

Date de publication et de notification : 27/01/2023

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 janvier 2023

PRESENTS: Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE,

Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER, Marie-Odile MORIN, Lydie

FERNANDES.

EXCUSES: André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDE-

ROLLE).

SECRETAIRE: Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2021.015 du 30/11/2021 modifiant le règlement communal d'aide facultative suite à l'ABS;

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé;

Considérant les demandes de chèques-taxi présentées par la Viceprésidente du C.C.A.S;

Considérant que les conditions d'accès au « chèque-taxi » sont respectées ;

Après avoir examiné ces dossiers, le C.C.A.S.:

- DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2022 les chèques-taxi de la manière suivante :

Bénéficiaires		Coût annuel	Prorata en cours	Nombre de
Numéro	Catégorie		d'année	chèques
CQ2011/009	Α	210 €	195 €	13

- DIT que la carte du bénéficiaire et les chèques-taxi ainsi attribués sont valables uniquement pour l'année 2023.
- AUTORISE le Président à faire mandater à l'exploitant-taxi la participation de 15 € correspondant aux chèques attribués, cidessus, sur présentation d'un état détaillé mensuel avec les coupons justificatifs.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 24 janvier 2023, Le Président,

Alain LAPACHERIE